

# La petite histoire de Saint-Martin de la lieue

Ces quelques pages résultent des recherches effectuées dans  
les archives du Calvados par Monsieur Philippe PERDRIZET  
ancien conseiller municipal de Saint-Martin de la lieue  
Qui nous a aimablement autorisé à les publier.

Lorsque l'on fouille dans les archives départementales, on s'aperçoit que Saint-Martin de la lieue possède un riche passé historique. Bien sûr, aucun des événements qui s'y déroulèrent n'eut d'influence sur le devenir de l'Etat, ni même de la région, mais détails anecdotiques, ils permettent de mieux comprendre certaines caractéristiques de sa configuration géographique et démographique.

Le document le plus ancien qui mentionne notre commune date du 14<sup>ème</sup> siècle. Saint-Martin s'appelait alors **Sanctus Martinus de leuca**, ce dernier terme désignant dans le latin moyenâgeux la lieue, mesure de longueur qui séparait précisément le bourg de la grande ville proche **LISIEUES**. La commune était regroupée autour de son église, celle que nous connaissons encore aujourd'hui. L'implantation du village était cependant sans doute bien antérieure, puisque les architectes des affaires culturelles y ont retrouvé des éléments de construction spécifiques à l'époque carolingienne, ce qui justifie amplement son classement historique de site protégé.

C'est à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle que l'histoire de la commune devient vraiment intéressante. La révolution qui transforme notre pays ne manque pas en effet d'y avoir des répercussions. Il faut savoir tout d'abord que deux communes bien distinctes formaient le territoire de la commune actuelle: Saint-Martin de la lieue et Saint-Hippolyte du bout des prés. Cette dernière était formée de toute la partie nord de notre territoire actuel, à partir d'une ligne approximative qui serait constituée du chemin des Sables si celui-ci se prolongeait jusqu'à Beuvillers d'un côté, et jusqu'à Saint Désir de l'autre. Saint-Hippolyte n'avait pas de mairie, mais une église très active, avec une « fabrique » (comité de gestion des objets du culte et des oeuvres). Les deux autres centres de la vie communale étaient constitués par le « château » (le manoir actuel, dont vous trouverez un descriptif en fin de recueil) et le moulin, dont l'activité s'exerçait dans le foulage des textiles. Pour en revenir à l'église, elle se situait à un emplacement que l'on devine encore si l'on examine bien le terrain, juste entre le ruisseau dit de la Cabine et le carrefour situé derrière l'ancien moulin, au bord du chemin Saint-Hippolyte du côté opposé à celui où se trouve la rivière.

En l'année 1789, les habitants de Saint-Hippolyte rédigèrent un cahier de doléances où ils exprimèrent leurs plaintes, ce qui nous permet d'avoir une vue assez exacte de la situation à ce moment-là. Sept points constituent leurs principales revendications. Les quatre premiers évoquent l'état des terrains, la mauvaise terre et même la vase qui ne leur permet d'obtenir que des récoltes de très mauvaise qualité, d'un faible rendement, ce qui entraîne pour eux des revenus très faibles. Ils regrettent ensuite d'être « accablés d'impôts sans nombre », qu'ils voudraient voir réunis en une seule taxe « versée directement dans le trésor du roi ».

D'autre part, ils suggèrent la création d'un conseil communal qui serait constitué du curé, du seigneur, et des quatre hommes les plus représentatifs de la commune, désignés par l'ensemble des habitants, afin de résoudre les litiges éventuels entre gens de la commune. Enfin, leur principale doléance s'exerce contre la création toute récente de la grande route de Lisieux à Livarot (notre grande route actuelle RD579), dont la création a sérieusement amputé les terrains privés, et qui ne leur sert à rien puisqu'ils ne peuvent y accéder. Les terrains de la vallée étaient en effet très marécageux et le pont sur la Touques n'existait pas encore. Le passage de la rivière s'effectuait à gué, que l'on peut encore deviner à côté du pont actuel, dans la partie la plus large de la rivière. Au moment des hautes eaux, une simple planche était prévue, mais il fallait avoir des talents d'équilibriste. En outre, le gué avait été sérieusement bouleversé par de très fortes eaux lors d'une crue récente.

Puisque nous sommes dans des considérations plus purement géographiques, il faut souligner également la visite, le 19 Janvier 1792 par un commissaire de la toute nouvelle république, des carrières de Saint-Hippolyte qui se situaient au lieu-dit actuel « Le four à chaud » ou « Les Portes rouges », c'est-à-dire à droite de la route départementale (RD579) en direction de Lisieux. Cette visite étant justifiée par des éboulements sérieux qui s'y étaient produits. Le compte rendu officiel est tout à fait étonnant. Il nous révèle en effet que ces carrières s'ouvraient sur des ramifications souterraines très étendues, qui dépassaient largement le territoire actuel de la commune et qui servaient encore de terrains de jeux aux enfants du début du 20<sup>ème</sup> siècle, quand ils ne craignaient pas trop les chauves-souris et les lézards. Beaucoup en tout cas goûtaient ce genre d'émotion, et allaient ensuite régulièrement se baigner dans la Touques, à tel point que l'on pût parler à cette époque du bassin de natation de Saint-Martin de la lieue.

Mais revenons en 1792 à Saint-Hippolyte du bout des prés, car il s'y passait des événements plutôt graves. La commune vivait autour de son maire qui était aussi son curé: Pierre-Louis Blanchard, né a Verson et prêtre de Saint-Hippolyte depuis quelques années. Or, en cet an de grâce 1792, les prêtres, menacés des pires châtements, durent faire allégeance au nouveau régime. La plupart s'y plièrent par crainte des sanctions qui leur étaient promises en cas de refus, mais certains refusèrent tout net, et des foyers de résistance se créèrent. Tel fut le cas de l'abbé Blanchard, et son opiniâtreté fut telle qu'il alla jusqu'à créer une secte intégriste qui refusait tout compromis: « Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes » Telle était sa parole favorite. Sa renommée s'étendit dans toute la Normandie. Ceux qui refusaient de signer en faveur du nouveau régime étaient alors traités de « Blanchardistes ». La réaction de l'évêque de Bayeux ne se fit pas attendre, Il demanda au conseil de Saint-Hippolyte de destituer l'abbé. Le conseil refusa et démissionna en bloc. Ce fut le début de la crise pour le village. L'abbé Blanchard devint vite proscrit et dut fuir jusqu'à son village natal de Verson, d'où il gagna vite Bernières pour s'embarquer pour l'île de Jersey puis pour l'Angleterre le 16 août 1792, ou il vécut de longues années puisqu'on y retrouve encore sa trace en 1824, année où il publie des articles qui développent ses conceptions politiques et religieuses. Quant au village de Saint-Hippolyte, il ne se remit pas de cette crise, ajouté au fait que sa configuration rendait sa vie autonome peu viable, les habitants émirent le voeu d'un rattachement à la commune la plus proche, Saint-

Martin de la lieue. Il fallut plus de quarante ans pour que ce projet aboutisse. Ce fut en effet le 8 Janvier 1834 que Louis-Philippe signa le décret qui de ces deux communes, n'en faisait plus qu'une. Voilà donc 174 ans cette année que notre village a sa forme actuelle, très diversifiée géographiquement parlant.

Bien sûr, beaucoup d'autres événements se sont produits dans notre village, tantôt gais, tantôt tristes qui constituent une partie de ses richesses.

Les Archives Départementales du Calvados à Caen, conservent bon nombre de souvenirs et de documents qui racontent la vie locale des différentes communes du département.

La tâche du consultant, toutefois, n'est pas facilitée par la masse d'actes qui concernent des particuliers et ne présentent pas un grand intérêt. De plus l'écriture utilisée avant 1800 diffère à ce point de la nôtre qu'un important travail de décryptage préliminaire précède une véritable étude des textes. On s'aperçoit néanmoins que les grands événements qui ont secoué notre pays ont tous eu des incidences au simple niveau de notre commune: ainsi la guerre de 100 ans vit l'occupation de notre région par les troupes anglaises. Cette occupation ne se fit pas sans heurt. Le prévôt de Rouen dans une lettre datée du 24 mai 1424 se plaint d'escarmouches (on parlerait de nos jours de guérilla) qui se seraient produites au Mesnil Eudes et à Saint-Martin de la lieue. L'affaire n'était pas très grave, même si elle se termina par quelques pendaisons. Certains noms de lieux témoignent encore de la présence anglaise sur notre territoire tel que « Le Manoir des anglais » à Fervaques. Heureusement, Jeanne d'Arc remis de l'ordre dans tout cela.

Un siècle plus tard, le protestantisme apparaissait. La religion réformée s'implanta différemment en France selon les sensibilités régionales. Sait-on toutefois que l'aire géographique où elle eut ses plus grands succès fut la région de Lisieux? Entre l'Edit de Nantes, qui accordait aux protestants la liberté de leur culte, et sa révocation qui l'interdit, la réforme avait fait de tels progrès que le nombre de protestants dépassait celui des catholiques. Tout au long du 16<sup>ème</sup> siècle, cette situation s'était confortée en fonction des législations contenues dans les ordonnances, mais on devine que tout n'allait pas sans difficulté. Une anecdote peut en témoigner: le 8 mai 1562, une troupe arrive de Fervaques et de Prêteville. Elle est composée de 300 protestants qui se dirigent vers Honfleur pour se joindre au rassemblement régional. Ils tiennent conseil à Saint-Martin de la lieue. Certains sont partisans d'une action forte, d'autres prônent la modération. Malheureusement ce sont les premiers qui auront gain de cause et 9 hommes organisent une expédition à Lisieux qui se soldera par le saccage de la cathédrale.

Plus tard, l'équilibre entre les deux croyances se stabilisera et il faudra attendre 1685 et la révocation de l'Edit de Nantes pour voir s'exiler tous les protestants normands, soit environ la moitié de la population, qui dut fuir principalement vers la Hollande et les îles anglo-normandes.

Nous traversons sans événement notable le début du 16<sup>ème</sup> siècle. Les fléaux naturels n'oublient pourtant pas notre région. Nous retrouvons les traces d'une disette importante en 1742 entre Saint-Martin de la lieue et Saint-Germain de Livet, 900 personnes n'ont plus rien à manger. Le Parlement est obligé de lancer une « souscription obligatoire » (tels sont les termes du Document) à laquelle doivent cotiser tous ceux qui disposent de biens importants. Un certain Miron,

propriétaire à Saint-Martin, se voit ainsi imposé de 2 sols (Unité de monnaie représentant 1/20<sup>e</sup> de la livre) par semaine jusqu'à la récolte suivante.

Enfin arrive la Révolution. Nous avons vu dans les paragraphes précédents certaines répercussions qu'elle eut sur la commune de Saint-Hippolyte du bout des prés, Mais à Saint-Martin de la lieue, les choses furent autrement plus graves. En 1789, un cahier de doléances fut rédigé. Les récriminations des habitants s'articulaient autour de six points.

-L'abus dans l'administration des deniers publics: On se plaint du scandaleux enrichissement des collecteurs d'impôts. Il semble, d'après des témoignages digne de foi, qu'à peine 25% de la somme collectée parvienne effectivement dans le Trésor du Roi. Il est amusant toutefois de constater, au regard de la gravité de ce fait, l'extrême délicatesse des termes employés. On sent bien que même si la population est révoltée, elle n'a pas l'habitude d'exposer clairement son mécontentement.

-L'abus de la justice dans les élections : Les élus sont en effet tenus de faire la tournée de leur circonscription pour constater les manquements aux lois et aux ordonnances. Or « ces messieurs » (sic) se contentent de ce qu'on leur dit sans avoir ni vu ni constaté. Il est évident qu'ils retiennent la version qui leur crée le moins d'ennuis.

-L'abus de la justice civile ou criminelle: Les procès sont interminables. De plus, si l'adversaire est quelqu'un de plus influent que soi-même, inutile d'entamer la procédure. On ne trouve même pas d'avocat, dans ce cas.

-L'abus de la gabelle et des aides: Les habitants de Saint-Martin semblent mal supporter « les procès verbaux frauduleux, injustes et sans nombre contre les particuliers ». Ils considèrent cela comme une « indigne vexation ». Ils ajoutent une plainte contre le sel qu'il leur faut jeter avec obligation d'en acheter d'autre. Le lecteur d'aujourd'hui habitué aux fluctuations économiques aura compris tout le profit qui pouvait être retiré d'un marché en situation de monopole.

-L'abus dans l'inégalité de la taille vingtième, un impôt de l'époque particulièrement contesté.

-L'abus à l'égard des chemins : La population paie cher pour leur entretien. Or aucun travail n'est effectué, les chemins se dégradent et en désespoir de causes, les gens doivent s'en occuper eux-mêmes

Le cahier de doléances se termine par toute une série de propositions qui visent à pallier ces défauts. Mais aucun document ne dit s'ils ont été effectivement résolus.

En attendant, Saint-Martin de la lieue doit vivre à l'heure de son temps. La commune est devenue Martin de la lieue, et la laïcisation est complète. Le 30 pluviôse de l'an II (18 février 1794), la population communale est invitée à célébrer « La fête de l'anniversaire du supplice de Louis Capet ».

Le 10 ventôse de la même année (28 février 1794), on plante au cimetière un Arbre de la Liberté. Le 5 germinal (25 mars 1794), le conseil municipal vote une indemnité aux parents des défenseurs de la patrie. Cinq jours plus tard, la sacristie de l'église est transformée en mairie, il est même décidé de convoquer les conseils le dimanche matin, ce qui empêchera ipso facto l'éventuelle célébration de cultes

clandestins. Quant à l'église en elle-même, elle est transformée en Temple de la Raison et le 20 prairial (8 juin 1794), on y lit les lois de la nouvelle constitution.

Mais tout cela ne se passe pas dans une parfaite unanimité. L'ancien curé de Saint-Martin de la lieue, un dénommé Sandbreuil, est resté sur place en feignant de collaborer avec le nouveau régime. Mais son coeur est resté ferme dans sa foi. Il parvient cependant à se faire délivrer, le 30 thermidor (17 juillet 1794), ainsi qu'à deux anciennes religieuses résidant à Saint-Martin, l'indispensable certificat de civisme qui tient lieu de sauf-conduit. Il ne va pas cesser pourtant de multiplier les actes d'opposition, certainement soutenu par une grande partie de la population puisqu'on va bientôt le retrouver au Conseil avec une place influente.

Ainsi, le 7 floréal an III (26 avril 1795), on découvre au petit matin l'Arbre de la Liberté coupé et renversé. Le 8 prairial (27 mai 1795), tous les papiers administratifs de la municipalité sont jetés à la Touques par une main criminelle. La rumeur publique désigne de proches amis de l'ancien curé, si fortement qu'ils sont arrêtés, mais le procès se termine pas un non-lieu, fautes de preuves. Pour en revenir au premier crime, les documents officiels nous laissent facilement comprendre que la population de Saint-Martin ne s'est pas empressée de replanter un autre Arbre de la Liberté. Il a fallu attendre une injonction comminatoire des autorités pour le voir se dresser à la place du premier, le 5 floréal an IV (24 avril 1796). Disons pour en finir avec cette affaire qu'il sera lui aussi cassé par un inconnu le 5 germinal an IX (26 mars 1801).

Cette neuvième année du calendrier républicain (1800/1801) verra enfin le rétablissement du culte à Saint Martin, le 1er floréal (21 avril 1801). L'abbé Sandbreuil retrouve sa place pour peu de temps, car l'abbé Pierre Fleury lui succédera le 20 messidor an XI (9 juillet 1803).

La révolution a toutefois apporté à Saint-Martin un progrès social important. Le 21 brumaire an XII (13 novembre 1803), le conseil municipal décide d'établir un instituteur à demeure dans la commune. Il sera rétribué un franc par mois pour chaque élève, la somme étant bien sûr fournie par les parents. Après mûr examen de la question, le choix se porte sur le citoyen Jacques Guéret, de Lisieux, qui peut ainsi à juste titre se targuer du titre de premier instituteur de Saint-Martin.

Que d'événements pour notre commune en ce début du 19<sup>ème</sup> siècle ! Les documents ne manquent pas non plus de nous rappeler les troubles qui ont suivi les Cent Jours et Waterloo. Ainsi en 1815, un vol commis par des soldats prussiens à la ferme de Saint-Hippolyte fit grand bruit. N'oublions pas combien la population était excédée par le tribut qu'elle devait verser à l'armée occupante, principalement en chevaux et en nourriture. Plus tard, deux années marquèrent principalement la vie de la commune. 1833 vit le passage à Saint-Martin de Louis Philippe avec ses deux fils, le duc de Nemours et le prince de Joinville. Le souverain se rendait en visite de Lisieux à Falaise. La chronique rapporte qu'un arc de triomphe avait été dressé dans le bourg, du haut duquel le Conseil Municipal harangua le roi qui répondit « fort gracieusement » (sic). Cette même année vit la destruction de l'église de Saint-Hippolyte. Les fonds baptismaux, en pierre, du 18<sup>ème</sup> siècle, furent transférés en l'église de Beuvillers. Quant à la chaire en bois, principal ornement du bâtiment, elle trouva place dans l'église de Lessart où elle doit toujours se trouver. Enfin en 1852, la chronique locale rapporte qu'un orage

d'une violence exceptionnelle s'abattit le 27 mai sur l'Hôtellerie, au point qu'une véritable tornade s'engagea dans la vallée et dévasta tout le pays y compris notre commune. Des moulins furent emportés comme des fétus de paille. En cette même année, l'église connut une forte activité, en effet, une filature s'était établie à Saint-Germain de Livet dont la plupart des ouvriers étaient des émigrés irlandais protestants. Ils abjurèrent tous un à un dans notre église. Le premier, le 11 octobre, s'appelait Thomas Packer, il avait 22 ans.

Notre commune a eu la chance de garder dans ses archives les délibérations du Conseil municipal couvrant pratiquement tout le 19<sup>ème</sup> siècle. Malheureusement beaucoup de ces documents ne sont peu ou pas exploitables du fait d'une calligraphie difficilement déchiffrable pour nos habitudes modernes. Néanmoins, on peut percevoir les sujets de préoccupation tels qu'ils apparaissent au fil des années. L'aperçu qui va en être donné montre qu'ils n'ont pas beaucoup changé, même si le souci essentiel de la commune au siècle dernier n'en est plus un maintenant. Comment arriver à payer l'instituteur, dont la majeure partie du traitement devait être prélevée sur des fonds communaux.

Il peut être intéressant de prendre une année au hasard et d'examiner qu'elles ont été les autres questions sur lesquelles le conseil a pu délibérer. Reculons de 143 ans. Nous sommes en 1865 et le conseil se réunit pour la première fois de l'année le 12 février sous la présidence du Maire, Monsieur Lemarchand. Comme nous venons de l'exposer ci-dessus, le 1<sup>er</sup> débat concerne les dépenses de l'instruction primaire. Malgré toutes les solutions envisagées, aucune ne suffit en fait et pour que l'instituteur parvienne à toucher le minimum de 700 F que prévoit la loi, il faudra qu'une imposition spéciale soit votée pour trouver les 105,50 F manquants.

Le deuxième point concerne une demande du receveur municipal qui réclame que lui soit alloué le 1/10 du montant de ses remises selon le décret du 30 septembre an XIII (21 décembre 1804). Le conseil est unanime pour louer le zèle avec lequel ce fonctionnaire s'acquitte de ses tâches et accepte de satisfaire à cette demande.

Le conseil est ensuite consulté pour une demande adressée au Sous-préfet par le Conseil Municipal de Thiberville pour la création d'une foire le lundi de Pâques. On sent dans le compte rendu du rapporteur de la séance que le Conseil n'a vraiment aucune objection à opposer à cette idée. Il est donc d'accord à l'unanimité.

Un tel ensemble se dégage aussi en faveur du vœu émis par bon nombre d'habitants que soit établi un marché aux volailles, légumes et lapins tous les dimanches avant la messe. La raison principale consiste à rendre service aux ouvriers des 2 importantes filatures de Saint-Martin qui travaillent le samedi. L'accord du conseil se fait donc mais on ne sait pas exactement si ce projet verra le jour et si oui jusqu'à quand.

Ainsi, le débat qui suit pourrait être d'actualité. Un certain nombre d'habitants sont venus protester en mairie contre les chiens. L'affaire est tout de même plus grave que maintenant. Il ne s'agit pas d'aboiements mais de dégâts matériels. Les chiens que leurs maîtres laissent en liberté sont mal nourris et par bandes ils détruisent le gibier, pénètrent dans les cours et les habitations, volent tout ce qu'ils trouvent, se poursuivent dans les jardins et ravagent tout sur leur passage. Ces plaintes sont manifestement fondées. Le conseil décide donc qu'une amende sera infligée aux maîtres des chiens laissés en liberté.

Le cahier de délibérations laisse ensuite apparaître un curieux tableau où figurent les noms des Conseillers suivis de leur signature. Il s'agit en fait du serment que doivent prêter les conseillers municipaux qui, rappelons le, étaient élus uniquement par les propriétaires et les notables de la commune. Ce serment était exigé par l'article 14 de la constitution du 14 janvier 1852 et par l'article 16 du Senatus Consulte du 23 décembre 1852 qui stipule que chaque conseiller devait prononcer ces mots « je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur ». Chaque membre devait ensuite signer dans le tableau qui figurait au registre des délibérations. On peut toutefois remarquer qu'une case de signature n'est pas remplie. Qu'en penser ?

Le conseil s'est réuni ensuite le 11 octobre. Cela fait un bien grand délai depuis le mois de février. Sans doute les habitudes de l'époque voulaient-elles que l'on traitât au début de chaque année les points les plus importants et que l'on se réunît ensuite chaque fois qu'une urgence se produisait. Ainsi le 11 octobre fut-il question de la construction du chemin d'Assemont. La municipalité de Saint-Martin de la lieue était mise à contribution pour un montant de 1 000 F pour cet ouvrage. Heureusement, alors que la maison d'école était déjà terminée, 1 023 F venaient d'être prélevés pour ce travail. Cette somme était donc inutilisée et pouvait servir à régler cette contribution obligatoire. Le Conseil vota donc à l'unanimité cette affectation de 1 000 F pour le Chemin d'Assemont.

Le conseil se réunit pour la dernière fois le 20 décembre pour examiner tout d'abord la demande de Monsieur Adeline, tendant à obtenir de la commune une nouvelle indemnité venant s'ajouter aux 200 F déjà octroyés pour payer la construction du pont qu'il vient de réaliser à Saint-Hippolyte sur la Touques. Une nouvelle indemnité de 100 F est votée à condition que les habitants de Saint-Martin puissent faire usage de la route desservie par ce pont dans toute son étendue. D'autre part la commune abandonne à qui de droit l'ancien chemin qui est devenu inutile. L'achèvement du lavoir nécessite aussi plusieurs travaux. Un empiquetage pour soutenir les terres, 2 escaliers pour y descendre et une gouttière, 100 F sont alloués à la réalisation de ces travaux.

Enfin, est inscrit le procès verbal d'adjudication des boues provenant du Chemin Vicinal de Lisieux au Sap, sur le territoire de la Commune. Il est curieux de constater que cette adjudication, renouvelée tous les ans, semblait connaître un franc succès comme va le démontrer le résultat des enchères. Bien que l'adjudicataire fût tenu de remettre les pierres dans les ornières, de curer le chemin 2 fois par an, de ramasser les « curures » et de les enlever un mois après, l'enchère démarrée à 5 F finit à 42 F, accordée à un certain Monsieur Morin.

Voilà donc ce que furent les principales questions abordées au Conseil en 1865. Bien sûr on ne peut pas parler de 8 problèmes graves mais tout du moins peut on constater le sérieux avec lequel les Conseillers de l'Epoque semblaient vouloir s'acquitter de leur tâche. A l'échelon de la société, on peut sans doute dire qu'il en va encore de même aujourd'hui.

Ce sont tous ces petits détails qui constituent la trame de notre histoire locale. Rassurez-vous, celle-ci ne se termine pas là. La suite décrira les grandes cérémonies du début du 20<sup>ème</sup> siècle, puis remontera dans le temps.

# La machine à remonter le temps

La machine à remonter le temps est prête ! Leucarnartinoises, Leucamartinois, vous êtes invités à un voyage qui va nous mener très loin, puisque le progrès permettant à la technique de s'améliorer chaque année, nous allons dépasser considérablement ce 14<sup>ème</sup> siècle que nous croyions constituer une limite infranchissable dans l'histoire de la commune.

Mais nous n'en sommes pas là ! La première étape va nous permettre de franchir un petit pas pour évoquer une période qui reste encore dans le souvenir des anciens et même des jeunes anciens, c'est le Saint-Martin de 1910 à 1930, époque intéressante s'il en fut, puisqu'elle est marquée par le signe complémentaire de la tradition et du modernisme. Les gens savaient encore s'amuser, et ils avaient les moyens techniques d'organisation pour ces fêtes. Bien sûr, au milieu de cette époque, il y a eu la Grande Guerre, celle qui décima nos régions rurales. Les archives gardent la trace des avis de décès qui arrivaient régulièrement. Heureusement, la vie a prévalu, et ce sont les traces des activités festives qui sont encore les plus nombreuses.

En 1914, Saint-Martin de la lieue est un village actif comptant 515 habitants, dont 152 électeurs. Pour commenter ces deux chiffres, il faut considérer tout d'abord qu'une comparaison avec nos jours ne peut être faite, car les 515 habitants de la commune avaient une activité physique et professionnelle qui ne dépassait pas le cadre de celle-ci. Quant aux électeurs, il fallait pour en faire partie être un homme et être propriétaire, ce qui en explique le nombre réduit. En 1914, le maire est Monsieur Samson et la vie associative de la commune n'est constituée que de la « Société de tir et de préparation militaire » dont le président est Monsieur Lefrançois. En revanche, le commerce y est important. Il est difficile de résister à énumérer la liste de toutes les activités tant elles sont représentatives d'une époque maintenant révolue. On trouve en effet, un blanchisseur de toiles, une blanchisseuse, 2 bouchers, 2 boulangers, 1 bourrelier, 5 cabaretiers, 2 cafetiers et un débit de tabac (on buvait beaucoup à cette époque), 1 exploitant de carrière, 1 charron, 1 coiffeur, 3 couturières, 2 couvreurs, 2 épiciers, 1 grainetier, 1 maréchal-ferrant, 1 menuisier, 1 mercier et 1 fabricant de fromages. Celui-ci était d'ailleurs réputé, et le « petit camembert de la ferme des Tuileries » est sans doute resté dans un certain nombre de mémoires.

A cette époque, les fêtes sont nombreuses. Elles tournent surtout autour de l'école, en particulier l'arbre de Noël qui constitue le « sommet » de l'année scolaire. Aussi par exemple, en 1909, le programme, richement présenté, annonce un certain nombre de numéros, des « monologues récités », des « romances », des « chansonnettes militaires », un « chœur », des poésies, un morceau de violon, des sketches burlesques et une pièce de théâtre, « La fille bien gardée », comédie vaudeville en un acte d'Eugène Labiche. Bien entendu, pour clôturer l'ensemble, n'oublions pas la traditionnelle distribution de jouets. Gageons que l'assistance devait être nombreuse et réjouie.

Plus tard, après la guerre, aucune cérémonie ne fut organisée sans qu'on y commémore le sacrifice des jeunes gens qui avaient perdu leur vie pour la Patrie.

Ainsi par exemple en 1922, deux dates ont marqué la vie de la commune, le 7 mai, l'inauguration du monument aux morts au confluent des routes de Livarot et de Fervaques, financé par un théâtre de verdure qui avait eu lieu le 18 septembre 1921 avec des monologues, des chants et une pièce de théâtre dont le sujet était évidemment militaire. Le titre en était : « La classe ». En fait, cette représentation passa presque inaperçue à côté de ce que fut l'évènement du jour : la première de l'éclairage électrique dans la commune. Autre cérémonie de l'année 1922, une matinée de bienveillance le 15 août au groupe scolaire avec de la musique, des histoires en patois normand mais aussi de la musique classique dont une marche funèbre interprétée par un ténor, et surtout la Marseillaise en souvenir des morts de la guerre. Le bénéfice de cette réunion étant destiné aux enfants de l'école et à la société de tir. Mais ces réjouissances n'étaient rien à côté des grandes fêtes qui se sont succédé de 1925 à la deuxième guerre mondiale...

« Tous les chevaux sont sur la ligne de départ. Le starter, Monsieur Perrotte, vérifie l'alignement et se prépare à libérer les concurrents. On peut voir le visage concentré des jockeys, tandis que dans les tribunes et aux virages la fébrilité est à son comble. Dans une grande clameur, c'est le départ. Le N°8, Hector du Bois prend la tête talonnée par le 2 ».

Sommes-nous à Vincennes ou à Deauville ? Non, simplement à Saint-Martin de la lieue le 11 juillet 1926 à l'hippodrome Lecrosnier ou hippodrome d'Argences (y avait-il deux hippodromes ou le même portait-il deux noms ? Les anciens pourront sans doute nous dire).

Pour cette journée de fête patronale, la population a été prévenue par de magnifiques affiches tricolores (bleu, blanc, rouge) le matin, on a pu assister à un concert, entendre des salves d'artillerie pendant le dépôt d'une gerbe au monument aux morts, mais tout le monde attend surtout les courses qui commencent à être renommées dans la région, dans l'hippodrome de Saint Martin situé à l'emplacement actuel du lotissement communal, de la salle polyvalente et de la zone sportive. Le public se presse nombreux, venu de tous les environs. l'entrée est payante et se monnaie de façon originale par l'achat de billets de tombola il en faut deux pour pénétrer sur la pelouse, cinq pour accéder à l'enceinte réservée sur la ligne d'arrivée, et dix pour être assis dans les tribunes. Plusieurs prix sont disputés dans une ambiance décontractée. il y a le prix de Saint-Hippolyte 3 000 mètres en trot monté avec un prix de 200 francs au gagnant, le grand prix de la Touques, 3 200 mètres en trot attelé (seules les voitures dites carrioles sont admises (sic)) et le prix d'Argences, 1 600 mètres au galop. Il y a également le prix de la Saint-Jean, réservé aux chevaux qui n'ont encore rien gagné. Pendant les courses, la musique de Beuwillers ajoute à l'animation, un buffet et une buvette tournent à plein. D'autres activités sont prévues. Le « jeu des ciseaux » pour les enfants (de quoi s'agit-il ?), le « jeu des bombes » au nom bien inquiétant et une course en sabots. En soirée, le bourg est illuminé et un bal avec un grand orchestre clôture la soirée avec un feu d'artifice. Seule réserve, le programme précise que les jeux de maillet et les tirs aux canards seront interdits cette année-là.

Les courses de Saint-Martin de la lieue prirent de plus en plus d'importance au point de devenir un évènement sportif relaté en détail par les journaux de la région. Petit à petit, elles se diversifient tout en gardant leur caractère populaire.

A partir de 1929, on assistait aussi régulièrement à des compétitions mettant à l'épreuve des ânes montés ou attelés, mais aussi des chiens de toutes races, particulièrement des fox, des griffons, des beaucerons des bergers belges et des bergers allemands. Toutes ces bêtes appartenaient aux propriétaires de la région. Les tickets d'entrées, en carton fort avec languette détachable pour le contrôle, étaient ronds et agrémentés d'une petite ficelle en laine qui permettait de les accrocher à la ceinture ou au poignet. Régulièrement, ces courses remportaient le même succès grâce à l'inauguration des organisateurs par exemple, en 1927, on institua le « Paris Mutuel Humoristique » qui permettait de jouer 2 chevaux, gagnant et placé pour 4 francs, à condition, spécifiait le programme, qu'il y ait au moins cinq participants ! Ces manifestations ont laissé de bons souvenirs. Elles étaient d'autant mieux acceptées qu'elles étaient organisées au profit du bureau de bienfaisance de la commune.

Profitons de cette transition pour rendre hommage à l'abbé Boudier, qui fut de longues années curé de Saint-Martin et qui était passionné par la vie et l'histoire de la commune. Sans ses notes, beaucoup de faits et d'événements auraient disparu dans les profondeurs de l'oubli.

Intéressons-nous maintenant à une période plus éloignée de laquelle les délibérations du conseil municipal nous laissent des échos tantôt amusants, tantôt émouvants, les années 1861-1883. Pendant toutes ces années, un gros projet a mobilisé l'énergie des autorités de la commune, la construction d'une nouvelle église. Dès 1861, le conseil municipal donne un avis favorable. Certes, l'ancienne construction, celle que nous connaissons encore actuellement, ne manque pas de charme. Ses structures, qui datent du 10<sup>ème</sup> siècle, gardent les traces de l'architecture carolingienne, mais la vétusté s'en fait sentir et surtout, elle est trop petite pour contenir tous les fidèles le dimanche matin, d'autant plus que le nombre en a été considérablement accru par la réunion de la commune de Saint-Hippolyte du Bout des près de la nôtre et par l'importance des usines de textile sur le territoire de la commune ou des communes limitrophes (à l'emplacement actuel des anciens établissements Technifil). A partir de cet avis favorable, les autorisations diverses vont être demandées et acceptées, les plans et le financement vont faire l'objet de dossiers très poussés. L'emplacement choisi pour la nouvelle construction se situait à 500 m de l'ancienne sur la route de Fervaques, dans l'herbage de Monsieur Samson en vis-à-vis du jardin de Monsieur Lebugle, ce qui permettait de conserver le presbytère et le cimetière de l'époque. Certes, des avis contraires s'étaient fait sentir et d'aucuns estimaient que la nouvelle église, trop loin du bourg, ne répondait plus à sa vocation de lieu rassembleur. Mais l'affaire était bien engagée. Aucun document par contre n'a été retrouvé expliquant pourquoi la construction n'avait pas été réalisée et pourquoi le projet avait été abandonné.

Entre-temps, d'autres décisions avaient été prises. En 1861, la première école se construit à Saint-Martin, pour un coût total de 12 283,11 F. Ecole de garçons bien entendu, ce qui va entraîner un avertissement du préfet en 1867 car en effet une nouvelle loi stipule que les communes qui ont plus de 500 habitants doivent organiser au moins une classe de filles. Manifestement, le conseil municipal est ennuyé. On sent au travers de ses délibérations qu'il n'a pas envie d'envoyer les filles du village à l'école

Il y a assez de travaux dans les maisons pour les occuper ! On a alors recours à un calcul savant car le dernier recensement a dénombré 644 habitants dans la commune, mais on considère qu'il y a là une certaine exagération (!), si bien qu'on peut considérer à peu près 150 habitants comme « population flottante ». La soustraction est rapide à faire. Il ne reste plus que 494 habitants. La loi ne s'applique donc pas à la commune. Les autorités vont réagir, et en 1880, une lettre de l'inspecteur d'académie met en demeure la municipalité d'ouvrir une classe de fille. Mais « la population ayant encore légèrement diminué », la municipalité de l'époque n'obtempérera pas.

Deux autres décisions sont intéressantes, en 1865, les habitants déposent une motion pour la création d'un marché où se vendraient volailles et légumes tous les dimanches matins. Cette demande émane surtout des ouvriers des deux importantes filatures qui travaillent le samedi et qui ne peuvent donc pas se rendre au marché de Lisieux. D'autre part, ce système serait avantageux pour les habitants qui pourraient ainsi écouler plus facilement leurs produits. La décision est donc prise de permettre l'installation du marché le dimanche matin.

Des difficultés autrement plus graves vont surgir en 1870. La guerre, déjà présente, exige l'équipement des nombreux soldats qui composent la garde nationale de Saint-Martin, il faut payer en particulier 75 vareuses pour une somme de 1 500 francs que la commune refuse d'acquitter. Elle y sera cependant contrainte en 1873 après un procès qui l'oppose au fabricant de ces vareuses et qu'elle va perdre.

Après la guerre, l'activité économique reprend rapidement.

Il faut songer à l'avenir. Dans cette perspective, un scandale éclate : on apprend que le chemin de fer qui doit relier Alençon à la mer doit passer par Mézidon et Dozulé. Le Conseil Municipal, conjointement avec les instances similaires de la vallée de la Touques, rédige une motion ferme qui explique la nécessité, vue l'activité économique de la commune, d'une liaison Alençon, Livarot, Lisieux, Trouville, Deauville, liaison plus directe, donc plus rationnelle qui permettrait l'installation d'une gare à Saint Martin de la lieue. Mais rien n'y fera et Saint-Martin ne verra jamais le chemin de fer.

Signalons enfin un petit fait anodin en apparence, mais dont bien des villages, voire des grandes villes aimeraient s'enorgueillir. Dans les années 1882-1883, on pouvait voir, bien souvent, un monsieur venir à Saint-Martin pour pratiquer son activité favorite, la pêche à la ligne. Il était accompagné d'une petite fille très sage, sa « petite reine », comme il l'appelait, qui profitait des longs moments pendant lesquels son père taquinait le goujon pour se rendre à l'église et prier longuement au pied de l'autel. Cet homme s'appelait Monsieur Martin. Sa petite fille, Thérèse, est depuis connue dans le monde entier. Dans les années 1930, beaucoup d'anciens se rappelaient avec émotion la ferveur de l'enfant en prière.

A propos de notre église, signalons un détail intéressant quoique macabre, car sous l'ancien régime, beaucoup d'inhumations se sont pratiquées à l'intérieur même du bâtiment. 80 par exemple de 1673 à 1778. Les archives conservent la trace de chacune d'entre elles, et même le lieu précis. On peut lire par exemple: 16mars 1777, Marie Lami 49 ans, est inhumée dans l'église sous le milieu de son banc. D'autres l'ont été le long des murailles, et au bord de l'allée. Comme le note

l'abbé Boudier, « le sol de l'église est rempli de leurs tombes ». Cette habitude sera interdite par une ordonnance royale de 1777 pour cause de salubrité.

Pour terminer, je vous propose un bond bien plus important dans le passé. Plongeons maintenant dans les racines même de l'histoire, pour s'apercevoir que les temps sont restés les mêmes, toujours aussi cruels. 1135, cette année voit la mort de Henri 1<sup>er</sup>, Duc de Normandie et roi d'Angleterre. Deux prétendants se disputent la succession, son neveu Etienne de Blois et son gendre Geoffroy d'Anjou qui avait épousé Mahaut d'Angleterre, veuve de l'empereur Henri V d'Allemagne. La lutte entre les deux hommes sera rude pour notre village : le 29 septembre 1136, le comte d'Anjou se rend à la forteresse du Sap et traverse Saint-Martin que ses troupes dévastent. Un an plus tard, le village est à peine sorti de ses propres cendres que l'autre prétendant Etienne de Blois, se rendant à Livarot avec ses bataillons anglais, flamands et normands passe à son tour par Saint-Martin et c'est un nouveau pillage avec toutes les scènes horribles que l'on peut à peine imaginer. Trop souvent, l'histoire est ponctuée de telles exactions, c'est la triste marque du genre humain...

Notre long voyage dans le passé prend maintenant fin et la machine à remonter le temps se ressent de ses efforts et regagne péniblement notre année 2008.

# Le Manoir Saint-Hippolyte

Visible de la route de Lisieux (RD579), le Manoir de Saint-Hippolyte du Bout des prés étale, par delà la Touques, ses constructions disséminées de part et d'autre de la demeure du maître et, en particulier, son colombier hexagonal en colombages qui se dissimule sous un toit conique. Son véritable nom d'origine était le Manoir de Pont-Mauvoisin. De plan rectangulaire, il est flanqué sur sa face arrière qui regarde le coteau, d'une grande tourelle carrée d'escalier, et de deux petites tourelles également carrées, près des angles. La tourelle d'escalier n'est pas exactement centrale. Elle est déportée vers le Nord, son toit d'ardoise émergeant par-dessus la couverture de tuiles du corps de logis, dans l'axe de la porte d'entrée au linteau en accolade. Cette particularité, si habituelle en Pays d'Auge, ennemi de la symétrie, mais privilégiant une diversité et un balancement harmonieux, apparaît dans la disposition des fenêtres, grandes fenêtres rectangulaires qui conservent les traces de leurs anciennes croisées de pierre et restent entourées de moulures prismatiques des premières années du 16<sup>ème</sup> siècle. Aux extrémités du logis, au rez-de-chaussée comme à l'étage s'ouvrent des fenêtres plus étroites, elles aussi moulurées et protégées par des grilles.

La façade a la sévérité de la pierre au rez-de-chaussée, son étage est coloré de bandes horizontales de briques roses qui alternent avec le calcaire.

Les deux grandes fenêtres de l'étage sont surmontées de somptueuses lucarnes qui donnent du mouvement à la toiture. Les lucarnes sont ornées de colombages blasonnés aux poinçons frappés de la salamandre, caractéristique de la Renaissance.

La façade arrière comporte des tourelles essentées d'ardoises et de tuiles, avec des petites fenêtres protégées par des grilles. Il faut en effet évoquer l'époque où la défense des « maisons fortes » était nécessaire.

La première propriétaire aurait été Geneviève Pillois de Montigny qui apporta la propriété de « Pont-Mauvoisin » à Jacques de Tournebu au début du 16<sup>ème</sup> siècle. La famille de Tournebu en garda longuement la jouissance, ce qui n'alla pas sans quelques désagréments. Citons cet Antoine de Tournebu qui se tua dans l'escalier à vis, au 17<sup>ème</sup> siècle, en poursuivant une servante indocile, un bâton à la main.